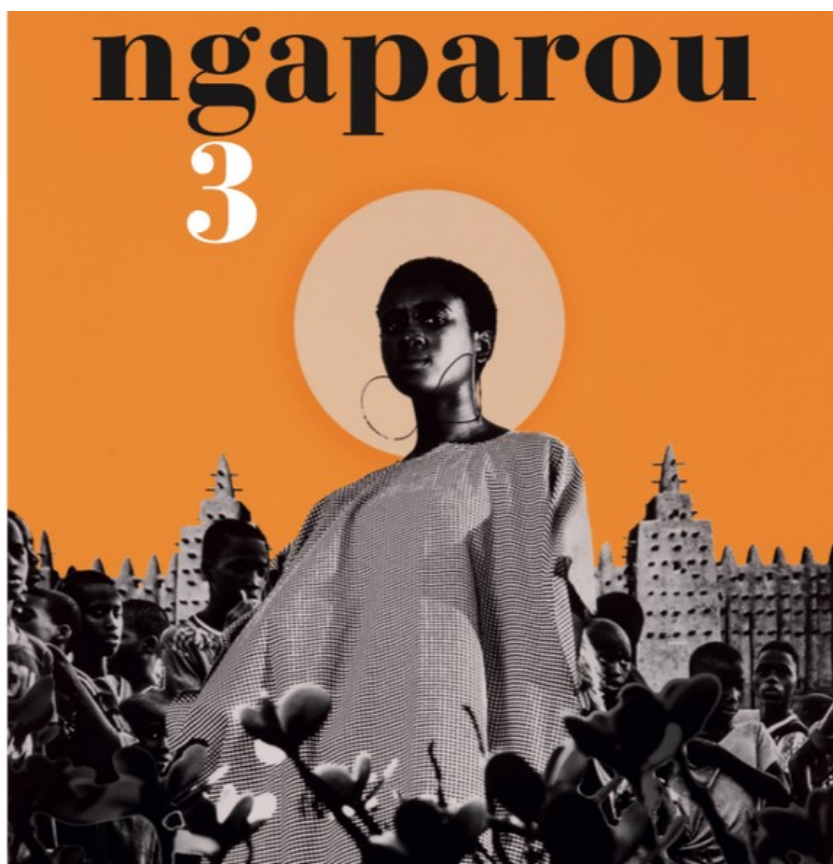


Ecrit par le 20 mai 2026

## Apt : Ngaparou 3, la nouvelle exposition de la fondation Blachère



La [fondation d'entreprise Blachère](#) illumination, entreprise de 400 employés dans le monde basée à Apt, expose dès le 19 janvier, jour de vernissage, les créations de 21 artistes en résidence à Apt et à Ngaparou au Sénégal.

### **Une nouvelle exposition renforçant le lien entre Europe et Afrique**

Au cœur des deux résidences, des ateliers adaptés sont mis à disposition pour permettre une création libre aux artistes. Celle basée à Ngaparou est encadrée par un artiste sénégalais et un galeriste européen, Jean-Paul Blachère ne manque pas d'y être souvent présent.

Ainsi, Ngaparou 3 existe et sera exposé au centre d'art de la fondation du 19 janvier au 29 avril 2023. En tout, seront exposées les œuvres des 21 artistes répartis dans la résidence de création de notre département provençal à Apt et dans celle face à l'Océan Atlantique à Ngaparou au Sénégal.



Ecrit par le 20 mai 2026

Parmi les 21 artistes présentés : [Lou Escobar](#), [Alexander Tadesse](#), [Yago Ryahaut](#), [Charlotte Yonga](#), [Malika Diagana](#), [Daouda BA](#), [Adjaratou Ouedraogo](#), [Xaadim Bamba Mbow](#), [Manel Ndoye](#) et bien d'autres.

### **Le produit de créations en résidences**

Depuis 20 ans, les résidences existent au sein de la fondation et ce sont 500 artistes qui ont pu y créer. Les résidences de création sont un point majeur dans la fondation Blachère qui soutient la création africaine et européenne et le lien artistique entre les deux continents. Aucune thématique ou commande ne sont imposées laissant ainsi une place libre à l'imagination créatrice des artistes aux différentes nationalités européennes et africaines où toutes les techniques artistiques sont confondues. Ceci a permis à 47 expositions d'avoir lieu au centre d'art, et bientôt 48.

**Vernissage le 19 janvier à partir de 18h30 et exposition du 19 janvier au 29 avril 2023, 384 avenue des argiles, ZI les Bourignons, Apt.**

*M.C.*